

MERCREDI 3 OCTOBRE 2012

MAISON DE LA CHIMIE
PARIS

COLLOQUE

Les 10 ans de la Charte
des Services Publics Locaux

UNE GESTION CHOISIE,
DURABLE ET RESPONSABLE

Sous le haut-patronage de

Jean-Pierre BEL
Président du Sénat

En présence de

Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat,
de la Décentralisation
et de la Fonction Publique



INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE

EN PARTENARIAT AVEC  **SciencesPo.**

Chaire
M.A.D.P.

Dans leur inlassable recherche de la plus grande efficacité des services publics locaux et des services rendus au public, les principales associations d'élus et l'Institut de la Gestion Déléguée ont adopté, il y a maintenant 10 ans, une Charte des Services Publics Locaux qui les engage dans la poursuite de 7 objectifs.

Au cours de cette décennie, de nombreux opérateurs publics et privés, des fédérations professionnelles et des associations de consommateurs ont signé cette Charte, renforçant d'autant son efficacité et rappelant ainsi qu'elle restait d'une grande actualité, alors même que la palette des modes de gestion des services publics ne cessait de s'élargir.

Les premiers signataires ont souhaité, à l'instigation du Président Claude Martinand, renouveler leur engagement et ainsi rappeler l'acuité de cette démarche.

En présence de Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction Publique, cette signature qui réunira Messieurs Claudy Lebreton, Président de l'ADF, Jacques Pélissard, Président de l'AMF, et Alain Rousset, Président de l'ARF, clôturera le colloque organisé par l'IGD et la Chaire MADP de Sciences Po qui, après l'intervention de Jean-Paul Delevoye, Président du Conseil Economique Social et Environnemental, devrait permettre de tracer de nouvelles perspectives à l'aune du contexte particulier des finances publiques et de l'évolution des services publics qui sont des pierres angulaires du "modèle français".

Je souhaite que ce colloque, dont je remercie chacun des intervenants, ouvre de nouvelles pistes d'amélioration de la qualité des services publics locaux, tout en trouvant un écho de plus en plus large auprès de celles et ceux qui en ont la charge.

L'Institut de la Gestion Déléguée affirme une nouvelle fois à cette occasion son rôle de Centre de Recherche et d'Initiative, réunissant l'ensemble des parties prenantes à la gestion des services publics autour de la recherche de la meilleure productivité de ceux-ci et du choix raisonné de leur mode de gestion.

Alain Dupont
Président

Créé en 1996, l'Institut de la Gestion Déléguée (IGD), fondation d'entreprise réunissant l'ensemble des acteurs, a pour objet de promouvoir la qualité et la performance des services publics, à partir d'une réflexion sans a priori, fondée sur l'expérience de tous les intervenants et appliquée à la gestion déléguée et aux autres formes de partenariat public-privé.

13h30

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h00

14h20

MOT D'ACCUEIL ET OBJECTIFS DU COLLOQUE

La pertinence de la démarche de la Charte des Services Publics Locaux engagée il y a dix ans

Alain DUPONT, Président par interim de l'IGD

Avancées, freins et points à moderniser dans le contexte sociétal et réglementaire actuel.

Jean-Bernard AUBY, Directeur de la Chaire Mutations de l'Action Publique et du Droit Public, de Sciences Po

14h20

15h50

TABLE RONDE 1

Pour une organisation efficace des services publics locaux

15h50

INTERVENTION

Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE

16h00

17h30

TABLE RONDE 2

Qualité et efficience : vers une meilleure performance des services publics locaux ?

17h30

17h50

SYNTHÈSE DES DÉBATS

Laurent RICHER, Professeur de droit public Paris Panthéon Sorbonne, Avocat

18h00

INTERVENTIONS

Alain DUPONT, Président de l'IGD

Jacques PÉLISSARD, Président de l'Association des Maires de France

Claudy LEBRETON, Président de l'Association des Départements de France

Alain ROUSSET, Président de l'Association des Régions de France

Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique

19h00

SIGNATURE DE LA CHARTE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Cocktail de clôture

Pour une organisation efficace des services publics locaux

● Identification, répartition des rôles et des missions des acteurs responsables

L'autorité organisatrice doit délimiter les missions du service public local et fixer les règles générales d'organisation, en concertation avec les différents partenaires impliqués. La reconnaissance et la bonne répartition des missions sont des conditions incontournables d'une gestion efficace de ces services publics locaux.

● De l'importance de l'évaluation avant le choix du mode de gestion

La garantie du libre choix du mode de gestion et de sa réversibilité passe par des démarches de comparaisons préalables entre les différents modes de gestion existants, afin de permettre aux décideurs de faire un choix en toute connaissance de cause. Il s'agit d'une étape indispensable dans le processus de décision qui doit ainsi garantir l'efficacité des services publics mis à disposition des usagers.

● Mesurer l'impact du choix du mode de gestion

Une fois le mode de gestion choisi, il est indispensable d'évaluer les conséquences d'un tel choix, notamment d'un point de vue juridique et organisationnel.

Animée par **Rozen NOGUELLOU**, Professeur de droit public,
Université Paris-Est Créteil

Avec **Bernard KELLER**, Maire de Blagnac,
Vice Président du Grand Toulouse

Hervé MARSEILLE, Sénateur-Maire de Meudon

Loïc MAHEVAS, Directeur Général de Service Public 2000 (SP2000)

Serge MORVAN, Directeur général des collectivités locales (DGCL)

Qualité et efficacité : vers une meilleure performance des services publics locaux ?

● Le contrôle du service public

Pour la bonne exécution d'un service public, quel que soit le mode de gestion choisi, un contrôle régulier et efficace doit être assuré : fonctionnement technique, respect des critères financiers et normatifs. Ce contrôle est l'un des premiers actes permettant de mesurer et d'améliorer sa performance.

● Les indicateurs de performance

Outils de la performance et de la qualité des services publics, ils permettent de s'assurer de la bonne adéquation entre les objectifs fixés et ceux effectivement atteints, et des moyens mobilisés. A ce jour, l'IGD a mis en place cinq familles d'indicateurs de performance pour autant de services publics locaux.

● L'utilisateur citoyen, au centre du service public garant de la cohésion sociale et territoriale

Ce dernier doit être associé et invité à participer à l'étude des besoins à satisfaire, mais également être convenablement informé de la qualité du service et de l'évolution des tarifs.

Animée par **Jean DUMONTEIL**, Journaliste

Avec **Franck PAULHE**, DGS de la Ville
et de la Communauté d'agglomération de Montluçon

Tristan MATHIEU, Délégué Général FP2E

Alain CHOSSON, Vice président de CLCV

Adresse du Colloque

Maison de la Chimie – Petit Amphithéâtre
28 rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Métros : Invalides (ligne 8,13)
ou Assemblée nationale (ligne 12)

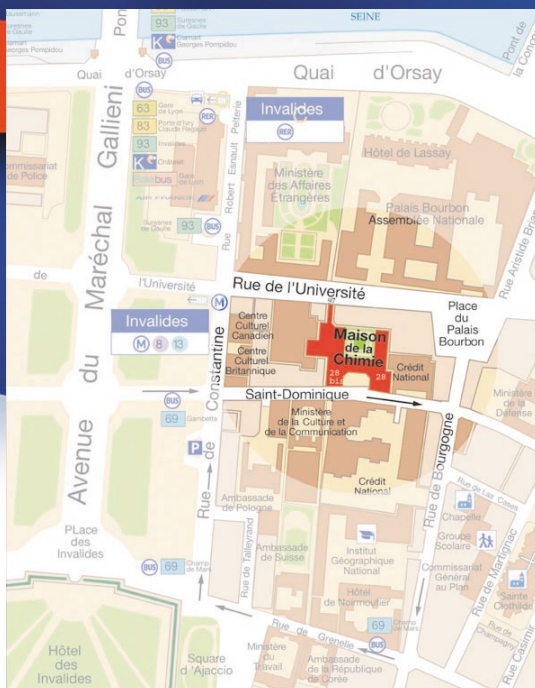
Bus : 69 (Esplanade des invalides)
63,73,83,84,94 (Assemblée Nationale)

Merci de confirmer **impérativement**
votre présence auprès de :

Pamela VOLEAU

Tél : +33 (0) 1 45 55 39 95

Mail : igd2012@ceis.eu



Adresse du Colloque

Maison de la Chimie – Petit Amphithéâtre
28 rue Saint-Dominique – 75007 Paris

Métros : Invalides (ligne 8,13)
ou Assemblée nationale (ligne 12)

Bus : 69 (Esplanade des invalides)
63,73,83,84,94 (Assemblée Nationale)

Contact Organisation

Pamela VOLEAU

Tél : +33 (0) 1 45 55 39 95

Mail : igd2012@ceis.eu

